

Championnat de cross-country

2022-2023



Parc des Sept-Chutes
49^e Rue – Saint-Georges Ouest

Le mercredi 5 octobre 2022

Responsable – M. Steve Rodrigue
Département d'éducation physique
Polyvalente de Saint-Georges

Éric Gagné
Responsable de la ligue sportive interscolaire

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Championnat de cross-country

1.2 Date : Le mercredi 5 octobre 2022

1.3 Lieu : Parc des Sept-Chutes (Saint-Georges)

1.4 Responsable du championnat : M. Steve Rodrigue, département d'éducation physique, Polyvalente de Saint-Georges

1.5 Inscription : **Date limite, le mardi 27 septembre 2022.**



Vous servir des formulaires d'inscription qui vous seront envoyés par courriel en pièces jointes où vous les retrouverez également sur le site du sport scolaire. Ce sont des fichiers EXCEL que vous devrez compléter directement à l'ordinateur et les faire parvenir par courriel à eric.gagne@csbe.qc.ca

Nombre permis :

Benjamin, cadet, juvénile : 8 garçons et 8 filles dans chaque catégorie.

N. B. : Un athlète ne sera pas accepté s'il veut courir en jean.

1.6 Transport : L'organisation et les coûts sont de la responsabilité de l'école. Les écoles, sur un même parcours, devraient coordonner leurs besoins en transport.

1.7 Accompagnement : Les athlètes qui représentent une école doivent être sous la responsabilité d'un adulte dûment identifié comme accompagnateur de la délégation de l'école.

1.8 Horaire : L'arrivée des athlètes est prévue pour 9 h 15 et le retour vers 14 h 15.

1.9 Système de pointage

Le classement des écoles est déterminé comme suit :

- ♦ Le rang d'arrivée détermine le pointage accordé à chaque compétiteur.

1^{er} = 1 point

2^e = 2 points

et ainsi de suite

- ♦ Dans chaque catégorie, le cumulatif des rangs des cinq premiers athlètes d'une délégation détermine le classement de cette école.
- ♦ L'école ayant le plus petit pointage (gars et filles) est déclarée gagnante de la bannière.

NOTE : Une délégation qui n'a pas cinq athlètes ayant terminé l'épreuve, se voit attribuer un rang équivalent au nombre d'athlètes de la catégorie ayant terminé l'épreuve plus 1.

1.9.1 Récompenses :

Une bannière par catégorie (une pour benjamine, une pour cadette et une pour juvénile), un fanion et médailles aux premiers de chaque épreuve et des médailles aux 2^e et 3^e de chaque épreuve.

1.9.2 Bris d'égalité pour l'obtention d'une bannière

Lorsque deux écoles (ou plus) terminent sur un pied d'égalité, le rang obtenu par la somme des meilleurs « cinquièmes » (gars + filles) détermine la position de ces écoles au classement. S'il y a encore égalité, le même principe sera appliqué avec les quatrièmes positions ou moins.

1.9.3 Bris d'égalité pour l'obtention d'un fanion

Si le juge d'arrivée déclare une égalité en 1^{re} position, on remettra un fanion à chaque gagnant.

1.10 Championnat régional (RSEQ)

Le championnat régional (RSEQ) se déroulera probablement le **dimanche 16 octobre 2022 (Campus Notre-Dame de Foy, 5000 Rue Clément Lockquell, Saint-Augustin-de-Desmaures)**.

P.-S. S'assurer auprès de vos athlètes s'ils sont disponibles et intéressés par le championnat régional du samedi 16 octobre 2022 et donner la réponse de ceux-ci sur les formulaires d'inscription. Les athlètes inscrits qui ne se présenteront pas à ce championnat devront défrayer les frais d'inscription fixés par le RSEQ.

P.-S. Pour former la délégation du CSSBE dans chacune des catégories/sexe, on se limitera aux douze premiers athlètes.

P.-S. Il n'y aura pas de transport par autobus payé par le CSSBE. Les athlètes seront responsables de leur transport pour se rendre au lieu de compétition.

1.11 Le championnat provincial se déroulera (à venir)

N.B. Il y aura une délégation au provincial s'il y a 30 athlètes qui désirent s'y rendre.

N.B. Les frais pour le championnat provincial sont payés à 50 % par le CSSBE et à 50 % par l'athlète.

1.12 Services aux athlètes

Vestiaires : Des salles seront disponibles.

Alimentation : Nous suggérons à chaque athlète d'apporter son repas car il n'y aura pas de cantine sur place.

Sécurité : Un service de premiers soins sera sur place.

1.13 Éthique

Exiger de l'élève inscrit le respect de son engagement à participer.

Encourager l'élève à adopter des comportements en accord avec l'esprit sportif.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Catégories d'âge

Juvenile du 1^{er} juillet 2004 au 30 septembre 2006

Cadette du 1^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2008

Benjamine du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2010

2.2 Épreuves :

	Filles	Garçons
Benjamine	3,0 km	3,0 km
Cadette	4,0 km	4,0 km
Juvenile	5,0 km	5,0 km

Horaire des départs pour chacune des catégories

9 h 15	Remise des dossards aux responsables des écoles.			
9 h 45	Visite des parcours			
10 h 30	Benjamines	Filles	3 km	(temps maximum : 20 minutes)
11 h 00	Benjamins	Garçons	3 km	(temps maximum : 20 minutes)
11 h 20	Cadets	Garçons	4 km	(temps maximum : 25 minutes)
12 h 10	Juveniles	Filles	5 km	(temps maximum : 35 minutes)
12 h 30	Cadettes	Filles	4 km	(temps maximum : 25 minutes)
13 h 00	Juveniles	Garçons	5 km	(temps maximum : 35 minutes)
13 h 45	Remise bannière – fanions – médailles			
14 h 15	Départ des délégations			

Note 1 – L'heure du départ peut être devancée ou retardée selon le nombre d'inscriptions.

Note 2 – Vous devrez me confirmer, à l'aide du formulaire d'inscription, l'intérêt de vos athlètes pour le championnat régional du dimanche 16 octobre 2022.

Note 3 – Après le temps maximum, s'il y a encore des coureurs qui n'ont pas terminé l'épreuve, ils devront être retirés de la course. Pour la compilation des résultats, ils seront considérés comme « absents ».